

Avec la naissance de l'Union nationale des associations agréées du système de santé, la démocratie en santé se renforce

L'assemblée générale constitutive de l'Union nationale des associations agréées du système de santé, association prévue par l'article 1^{er} de la loi de modernisation de notre système de santé afin de renforcer la légitimité et la reconnaissance de la représentation des usagers, s'est tenue le 21 mars 2017.

Une Union de 72 associations agréées au niveau national

Les associations ayant à ce jour fait la démarche de rejoindre cette nouvelle Union en signant ses statuts, issus d'un travail participatif de co-construction dans le cadre de la période de préfiguration coordonnée par Edouard Couty, sont au nombre de 72 (cf. liste ci-dessous).

Le Collectif Interassociatif Sur la Santé s'est lui fondu dans l'Union nationale des associations agréées du système de santé en adoptant les statuts, cette évolution statutaire ayant fait l'objet d'un vote à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire du CISS ce même 21 mars 2017.

L'adhésion à l'Union reste ouverte à toute association agréée au niveau national désireuse de rejoindre ce mouvement, et partageant sa charte de valeurs, pour renforcer la participation associative des représentants des usagers dans le cadre de la démocratie en santé. Les associations agréées régionalement ont quant à elles la possibilité de s'inscrire dans ce même mouvement en s'impliquant, dans les territoires où elles sont présentes, au niveau des délégations régionales (Unions régionales des associations agréées du système de santé). Ces délégations vont être progressivement mises en place, en fonction de la dynamique propre à chaque région, tout au long de l'année 2017.

Un bureau transitoire pour préparer l'élection du Conseil d'administration autour de 8 collèges

Un bureau transitoire de 14 membres a été désigné parmi les représentants des associations signataires particulièrement impliqués dans les travaux de préfiguration de l'Union (cf. composition ci-après).

Sa principale mission est de préparer l'élection du premier Conseil d'administration de l'Union en mettant en place toute la dynamique associative interne liée à la répartition des associations membres en 7 collèges associatifs, auxquels vient s'ajouter 1 collège des délégations régionales. La volonté est ainsi d'assurer une juste répartition du nombre d'administrateurs en fonction des différentes familles associatives intervenant dans le vaste champ de la santé, tout en apportant une dimension territoriale à cette approche panoramique de l'action associative en santé.

Le Conseil d'administration devrait être installé par un vote en assemblée générale ordinaire d'ici la fin mai 2017, ce qui permettra de procéder alors à l'élection du bureau de l'Union et de son / sa président(e) afin qu'elle soit pleinement en ordre de bataille.

72 associations signataires des statuts de l'Union nationale des associations agréées du système de santé au 22 mars 2017

AAAVAM , ADMD, Advocacy France, AFA, AFC, AFD, AFDOC Nationale, AFM-Téléthon, AFSA, AFSEP, AFVD, AIDES, AFPric, AFDE, AFH, Alliance Maladies Rares, AFVS, Alcool Ecoute Joie et Santé, Alliance du Cœur, ANDAR, APF, ARGOS 2001, ARSLA, ASBH, Association Amis de la Santé, Association MARFANS, Autisme France, AVIAM, CADUS, CNAFAL, CNAO, Croix Bleue, CLCV, EFAPPE, E3M, Familles de France, Familles Rurales, Fédération Alcool Assistance, FFAAIR, FFCM, Fibromyalgie France, Fibromyalgie SOS, FNAPSY, FNAIR, FNAR, FNA-TCA, FNATH, France Alzheimer, France Greffes Cœur Poumons, France Parkinson, France Psoriasis, Générations Mouvement, Impatients Chroniques et Associés, La CSF, Le LIEN, LNCC, Renaloo, Schizo Oui, Réseau D.E.S France, SOS Hépatites, Transhépate, UAFLMV, UFC Que Choisir, UFAL, UNAF, UNAFAM, UNAFTC, UNAPECLE, UNAPEI, Vaincre la Mucoviscidose, Vie Libre, VMEH.

8 collèges dont sont issus les membres du Conseil d'administration :

- 7 collèges des associations agréées au niveau national :
 - o Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des personnes malades.
 - o Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des personnes âgées et retraitées.
 - o Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des personnes en situation de handicap.
 - o Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des familles, dont l'Union nationale des associations familiales.
 - o Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des consommateurs.
 - o Collège des associations dont l'objet est la défense des intérêts des personnes en situation de précarité.
 - o Collège des associations dont l'objet principal est la défense et la promotion de la qualité et de la sécurité de la prise en charge, ainsi que celles dont l'objet est la santé environnementale.
- 1 collège des délégations régionales, les Unions régionales des associations agréées du système de santé.

Un bureau transitoire composé de :

- Edouard COUTY, président ;
- Danièle DESCLERC-DULAC, 1ère vice-présidente / secrétaire, CISS ;
- René MAZARS, trésorier, CISS ;
- Arnaud de BROCA, FNATH ;
- Lucien BOUIS, CISS Ile-de-France ;
- Mathieu ESCOT, UFC Que Choisir ;
- Samuel GALTIE, AIDES ;
- Yvon GRAIC, CISS Haute-Normandie ;

- Alain LAFORÊT, FNAR ;
- Pierre-Marie LEBRUN, UNAF ;
- Jean-Claude MARION, CISS Hauts-de-France ;
- Vincent PERROT, CLCV ;
- Ginette POUPARD, délégation CISS Aquitaine ;
- Gérard RAYMOND, Fédération française des Diabétiques.

Contact presse :
Marc Paris - Responsable communication
mparis@unaass.org
Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95